

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 89 du 10 décembre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 29

LISTE N° 507621/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA

des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées sur les eaux de la mer Méditerranée dans le cadre de l'opération Eunavfor Sophia du 22 juin 2015 au 1er août 2018.

Du 23 novembre 2021

LISTE N° 507621/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées sur les eaux de la mer Méditerranée dans le cadre de l'opération Eunavfor Sophia du 22 juin 2015 au 1er août 2018.

Du 23 novembre 2021

NOR A R M S 2 1 0 2 9 0 1 K

Référence(s) :

- Arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter. du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (JO n° 35 du 11 février 1994).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [266.3.3.](#)

Référence de publication :

Liste des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par [l'arrêté n° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010](#) fixant la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R. 224 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et ayant participé aux opérations menées sur les eaux de la mer Méditerranée dans le cadre de l'opération Eunavfor Sophia du 22 juin 2015 au 1er août 2018.

Désignation des bâtiments et unités	Périodes pendant lesquelles les bâtiments et les unités sont reconnus combattants	Nombre des actions de feu et de combat
Adroit (L') Patrouilleur	Du 25 juin 2017 au 8 août 2017	5
	Du 25 juin 2018 au 1 ^{er} août 2018	3
Comandant l'Herminier Aviso	Du 16 novembre 2016 au 9 décembre 2016	16
	Du 20 février 2018 au 19 mars 2018	18
PM l'Her Patrouilleur de haute mer (PHM)	Du 19 septembre 2016 au 27 septembre 2016	13

La présente liste sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le conservateur général du patrimoine,
chef du service historique de la défense,*

Nathalie GENET-ROUFFIAC.

ANNEXE

ANNEXE
RELEVÉ MENSUEL DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT EFFECTUÉES HORS PÉRIODES
RECONNUES COMBATTANTES.

Bâtiments	Années	Mois											
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
<i>La Fayette</i> (FLF)	2017									1			